



## MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Les travaux d'aqueduc de la route 249/rang 10 vont très bien. La pose de la conduite principale est terminée dans le village, ils ont dépassé le bureau municipal et il reste la partie jusqu'à Windsor. Ils commenceront bientôt la finition sur les terrains privés et l'emprise de la route. Nous vous demandons un peu de tolérance pour le reste des travaux, car ce sera bientôt terminé.

Lors de la rencontre avec les citoyens concernés, il a été dit qu'aucun raccordement ne pouvait être fait et cela est toujours en vigueur, car s'il y avait un problème sur le réseau nous serions aux prises avec un problème de responsabilité. Ceci nous avait été dit par la firme de surveillance et TGC. Alors, personne ne peut se raccorder tant que les travaux ne seront pas complétés.

Nous avons reçu l'acceptation du ministère de l'Environnement pour le rehaussement du chemin du rang 10. Alors le dossier pour asphalté la partie du rang 10, de la route 249 jusqu'au pont, pourra continuer à suivre son cours. Nous attendrons l'aide financière du RIRL qui est de l'ordre de 75% du coût des travaux qui sont estimés à près de 500 000\$ pour procéder.

*Rolland Camiré*  
Maire

## MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Petit suivi des correctifs au niveau des écarts pour les gens desservis en égout, ceux-ci seront traités le 25 octobre. Si un solde était toujours présent à votre compte, le crédit y sera appliqué directement. Si votre compte était entièrement payé, un chèque vous sera transmis dans la semaine du 28 octobre 2019. Merci de votre compréhension.

Nous vous rappelons l'importance d'être patient près des chantiers de construction, le tout afin d'assurer la sécurité des automobilistes, des travailleurs et signaleurs.

Des avis de rappel seront transmis à tous les propriétaires ayant un solde au compte de plus de 50 \$ dans la semaine du 28 octobre 2019. Sur réception de celui-ci, nous vous demandons d'effectuer le paiement du solde à votre compte d'ici le 22 novembre 2019. Ceux qui n'auront pas effectué le paiement en entier du solde au compte devront prendre rendez-vous avec la directrice générale afin de prendre arrangement pour le paiement du solde afin d'éviter un processus de recouvrement par huissier.

Nous vous rappelons qu'en saison hivernale, afin de faciliter les opérations de déneigement, les automobiles doivent être stationnées dans votre cour et non en bordure de la rue. Merci de votre collaboration!

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019

Le conseil a autorisé la formation sur les paies et T4-R1 pour la secrétaire-trésorière adjointe.

Le plan de sécurité civile a été accepté.

Un avis de motion et un projet de règlement a été déposé afin d'interdire le stationnement dans certaines rues. Le contrat de déneigement du chemin Laplante au prix de 865 \$ taxes en sus et du réservoir d'eau du chemin Goshen au prix de 570 \$ taxes en sus pour l'hiver 2019-2020 a été adjugé à 9207-1547 Québec Inc. (Excavation Marcotte).

Le décompte progressif numéro 1 concernant la facturation de TGC pour les travaux en alimentation potable a été accepté.

Le conseil a approuvé le contenu et l'envoi au MAMH pour la TECQ 2014-2018 ainsi que la programmation pour la TECQ 2019-2023.

La dérogation mineure numéro 2019-08-0001 est acceptée.

Un avis de motion a été donné et un premier projet de règlement a été adopté pour modifier le règlement de zonage numéro 2004-6 dans le but d'ajouter un usage dans la grille des usages de la Municipalité

Une assemblée publique aux fins de consultation pour le règlement numéro 2019-10 se tiendra le lundi 4 novembre 2019 à 19 h 45.

Le conseil nomme Nova Fredette, Philippe Laplante et Jean-Luc Tremblay sont comme membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2020.

Une subvention au montant de 200 \$ est accordée au Club optimiste de Windsor (1989) inc. concernant l'activité Opération-citrouille 2019 et une participation financière de 200 \$ comme participation financière pour l'activité Parade de Noël.

La Municipalité confirme au Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc. le passage des traverses pour l'année 2019-2020.

## AVIS PUBLIC

# AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

## RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-10

### AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE ROUSSEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI, MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS :**

**Est donné** aux personnes et organismes intéressés par un règlement de zonage.

**QUE** lors de la séance tenue le 7 octobre 2019, le conseil de la Municipalité de Val-Joli a adopté, par résolution, le **PREMIER** projet de **règlement numéro 2019-10 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-6 dans le but d'ajouter un usage dans la grille des usages de la Municipalité.**

**QU'**une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 novembre 2019 à 19 h 45, à la salle du conseil sur le **PREMIER** projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**QUE** le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**QUE** le projet de règlement vise :

- **à ajouter un usage dans la grille des usages de la Municipalité pour permettre l'usage « habitations unifamiliales jumelées » dans la zone R-7.**

**DONNÉ À VAL-JOLI, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2019.**

Nathalie Rousseau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

## AVIS PUBLIC- RÔLE TRIENNAL 2018-2019-2020

(concernant le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Val-Joli)

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Val-Joli, sera, en 2020, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'Article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision

prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant le quel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC du Val-Saint-François**  
**810, Montée du Parc CP 3160**  
**Richmond, Québec, J0B 2H0**

- être faite sur le **formulaire prescrit** à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus-indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2003-03 de la **MRC du Val-Saint-François** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Val-Joli, le dix-huitième jour du mois d'octobre 2019

Nathalie Rousseau  
Directrice générale et secrétaire trésorière

## CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE – 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE

Le 1<sup>er</sup> novembre prochain aura lieu la campagne de vaccination contre la grippe du CIUSSE-CHUS.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, vous pouvez prendre rendez-vous en ligne à [ClicSanté.ca](http://ClicSanté.ca)

Pour ceux qui n'ont pas accès à Internet, à partir du 15 octobre, vous pourrez prendre rendez-vous par téléphone au 819 821-5118 ou au 1 877 921-5118.



## COLLECTE DES FEUILLES MORTES



La prochaine collecte des feuilles mortes aura lieu du 14 octobre au 8 novembre au garage municipal, l'endroit du dépôt sera bien identifié par une pancarte.

Veuillez prévoir de mettre vos **feuilles** dans **un sac en papier biodégradable**, vous pouvez vous procurer des sacs à la Municipalité.

De plus, bien important de disposer de vos feuilles, seulement dans votre bac de compost, car aucun sac par terre ne sera collecté.

## PRÉVENTION INCENDIE

### Éviter les risques d'un feu de cuisson

Saviez-vous qu'au Québec, **près du tiers** des incendies de bâtiments résidentiels sont en lien avec la cuisson. Majoritairement, les feux de cuisson sont causés par des erreurs humaines et des distractions.

Outre les brûlures, de lourdes pertes humaines et matérielles peuvent en découler.

Plusieurs événements malheureux peuvent être évités par de simples gestes préventifs :

- En tête de liste, **on devrait toujours surveiller les aliments qui cuisent**. Si vous devez quitter votre demeure, arrêtez la cuisson de vos aliments, vous reprendrez celle-ci à votre retour.
- Les appareils de cuisson ne sont pas des armoires. Vous ne devriez pas prendre l'habitude de ranger quoique ce soit à l'intérieur ou sur le dessus de votre cuisinière.
- Gardez les linges à vaisselle et les articles en papier ou en plastique **loin des éléments chauffants**.
- L'accumulation de **résidus graisseux** au niveau de la **cuisinière** est un risque d'incendie potentiel. **Nettoyez** fréquemment votre four ainsi que les surfaces de cuisson. Portez aussi attention à votre **hotte de cuisine**. En cas d'incendie au niveau de la cuisinière, une hotte graisseuse pourrait propager l'incendie et rendre la situation hors de contrôle.



- Vous ne devriez jamais faire de friture dans un chaudron ou dans un poêlon. L'achat et l'utilisation d'une friteuse homologuée s'avère un outil de choix.
- Afin de vous permettre de contrôler un feu de cuisson, vous devriez toujours avoir à portée de la main un couvert suffisamment grand pour couvrir le chaudron ou le poêlon que vous utilisez.
- Avoir un **extincteur à proximité** de la cuisine s'avère un atout majeur dans le cas d'un début d'incendie.

Pour avoir accès à d'autres consignes de prévention, nous vous invitons à aller visiter le site du Ministère de la Sécurité publique à l'adresse [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca)

Pour toutes questions en lien avec la prévention des incendies, vous pouvez joindre Vincent Léveillé au 819 845-4678 au poste 2 à la prévention des incendies de la Régie Incendie de la Région de Windsor.

**Pour toutes urgences, APPELER au 9-1-1**

## ABRIS D'AUTO

Entre le 15 octobre d'une année et le 15 avril de l'année suivante, il est permis d'installer dans la voie d'accès au stationnement un seul abri temporaire conduisant ou servant au remisage d'automobile. Hors de cette période, cet abri temporaire doit être enlevé.

L'abri temporaire doit être installé à une distance minimale de 1,5 m (5 pi) de l'emprise de la rue ou d'une ligne latérale. Cependant, pour un terrain situé à une intersection de rues, une distance minimale de 3 m (9,9 pi) de l'emprise de la rue doit être respectée pour les premiers 15 m (49,2 pi) afin de ne pas nuire à la visibilité et au déblaiement de la neige. La distance de 15 m est mesurée le long de l'emprise de la rue, à partir du point d'intersection des limites d'emprise.



Lorsqu'il y a un trottoir avec ou sans bordure, la distance minimale est de 60 cm (2 pi) du trottoir.

Ces abris doivent être fabriqués en toile ou matériel plastique, montés sur une ossature métallique, plastique ou synthétique.

## À LA RECHERCHE DE PHOTOS DU TERRITOIRE

La Municipalité recherche des photos de son territoire pour ajouter à sa banque d'image.

Si vous possédez quelques clichés, vous pouvez nous les soumettre à l'adresse courriel suivante en mentionnant que vous nous autorisez à utiliser ces photos pour un affichage public (media sociaux, site, journal, promotion, etc...), aucune photo ne sera utilisée à des fins lucratives : [secretariat@val-joli.ca](mailto:secretariat@val-joli.ca)



## AMÉLIORATIONS DANS LES PARCS DE LA MUNICIPALITÉ

Cette année, la Municipalité a investi un montant d'environ 40 000 \$ dans ses parcs municipaux dont 30 000 \$ provient du Programme Fonds de développement du territoire de la MRC du Val-Saint-François.

Ces argents ont permis d'ajouter un module de jeux pour les 0-5 ans au Parc Saint-Antoine, l'ajout de tables à la Halte Titus sur la route 143 et au Parc Floral. Un grillage autour de la patinoire a également été ajouté au Parc des loisirs et la clôture près du cours d'eau a été prolongée.

De plus, nous avons acquis 2 balançoires sur roues 4 places qui seront installées à la Halte Titus et au Parc floral au printemps prochain. Une cloche en fibre de verre sera également installée au Parc floral en remplacement de l'ancienne.



### Membres du conseil :

Maire : Rolland Camiré, P.22  
mairie@val-joli.ca

Siège 1 : Sylvain Côté  
Siège 2 : Philippe Verly  
Siège 3 : Gilles Perron  
Siège 4 : Raymond Côté  
Siège 5 : Lise Larochelle  
Siège 6 : Josiane Perron

### Hôtel de ville :

Nathalie Rousseau, DG, P.26  
Marie-Ève Parr, insp., P.25  
Audrey Ostiguy, adj., P.21  
Pier Lacasse, resp. voirie, P.24  
500, Route 249  
Val-Joli, Québec  
J1S 0E8  
Télé. : 819 845-7663 Téléc. : 819 845-4399

### Adresses électroniques :

direction@val-joli.ca  
secretariat@val-joli.ca  
urbanisme@val-joli.ca  
voirie@val-joli.ca  
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous à l'adresse :

[www.val-joli.ca](http://www.val-joli.ca)



Facebook

Loisirs de Val-Joli

Pour toutes plaintes concernant les animaux :

SPA de l'Estrie : 819 821-4727